

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1479

20 juillet 2010

### SOMMAIRE

<b>Aurfer Participations S.A.</b> .....	<b>70984</b>	<b>Life One</b> .....	<b>70948</b>
<b>BRE/Japan II S.à r.l.</b> .....	<b>70967</b>	<b>Life One</b> .....	<b>70950</b>
<b>Café Vila Nova S.à r.l.</b> .....	<b>70985</b>	<b>Lyra Invest Fund</b> .....	<b>70992</b>
<b>Celula Loft Living S.à r.l.</b> .....	<b>70988</b>	<b>Maidford Finance S.A.</b> .....	<b>70965</b>
<b>Crossroads Property Investors S.A.</b> .....	<b>70949</b>	<b>Medfort S.à r.l.</b> .....	<b>70964</b>
<b>Emsay Holding S.A.</b> .....	<b>70987</b>	<b>Mirabaud Fund Management S.A.</b> .....	<b>70965</b>
<b>Entreprise Herzog S.à r.l.</b> .....	<b>70985</b>	<b>Mirabaud Select Equities</b> .....	<b>70958</b>
<b>Entreprise Herzog S.à r.l.</b> .....	<b>70989</b>	<b>Neinver Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>70965</b>
<b>Entreprise Herzog S.à r.l.</b> .....	<b>70986</b>	<b>Olmsted Park S.A.</b> .....	<b>70987</b>
<b>Estalux S.A.</b> .....	<b>70987</b>	<b>Palmyre</b> .....	<b>70966</b>
<b>Esther Three S.à r.l.</b> .....	<b>70948</b>	<b>PBN Investment S.A.</b> .....	<b>70958</b>
<b>Esther Two S.à r.l.</b> .....	<b>70948</b>	<b>Pilot Corporation S.A.</b> .....	<b>70966</b>
<b>European Enterprises S.A.</b> .....	<b>70991</b>	<b>Pilot Corporation S.A.</b> .....	<b>70967</b>
<b>F&amp;C Luxembourg S.A.</b> .....	<b>70989</b>	<b>Realpart Invest S.A.</b> .....	<b>70973</b>
<b>Finau S.A.</b> .....	<b>70949</b>	<b>Selector Management Fund</b> .....	<b>70982</b>
<b>Floral S.A.</b> .....	<b>70988</b>	<b>Silverfleet First Investment Company S.à r.l.</b> .....	<b>70973</b>
<b>Fosbel Global Services (Luxco)</b> .....	<b>70990</b>	<b>Sisco S.A.</b> .....	<b>70950</b>
<b>Fourment Management S.A.</b> .....	<b>70988</b>	<b>Sobialux S.A.</b> .....	<b>70965</b>
<b>Frigoprocess S.A.</b> .....	<b>70949</b>	<b>Société Générale d'Investissements S.A.</b> .....	<b>70984</b>
<b>GE-CFE Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>70949</b>	<b>Société Hôtelière d'Investissements S.A.</b> .....	<b>70982</b>
<b>Great German Stores A</b> .....	<b>70989</b>	<b>Société Hôtelière d'Investissements S.A.</b> .....	<b>70983</b>
<b>HI Holdings Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>70991</b>	<b>Somaco S.A.</b> .....	<b>70983</b>
<b>Holco S.A.</b> .....	<b>70949</b>	<b>Souverain Private Equity SA, SICAR</b> .....	<b>70966</b>
<b>Horeca Espace Sàrl</b> .....	<b>70990</b>	<b>STADA Lux S.à r.l.</b> .....	<b>70946</b>
<b>Hôtel du Col S.A.</b> .....	<b>70991</b>	<b>UTI Investment Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>70982</b>
<b>Hôtel du Col S.A.</b> .....	<b>70991</b>	<b>World Patents Improvements Company</b> .....	<b>70984</b>
<b>Hotel Equities Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>70990</b>	<b>Zam Ventures Luxembourg II S.à r.l.</b> .....	<b>70984</b>
<b>Hotlux S.A.</b> .....	<b>70992</b>		
<b>H.R.G. Finances S.A.</b> .....	<b>70989</b>		
<b>INM Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>70989</b>		
<b>Inverso Europe S.A.</b> .....	<b>70973</b>		
<b>IQ-markets SA</b> .....	<b>70992</b>		

**STADA Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 153.328.

---

**STATUTEN**

Im Jahre zwei tausend zehn, am achtzehnten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Die Aktiengesellschaft STADA Arzneimittel AG, mit Sitz in D-61118 Bad Vilbel, Stadastraße 2-18 (Deutschland), eingetragen im Handelsregister Frankfurt am Main unter der Nummer HRB 71290,

hier vertreten durch Herrn Aurélien Latouche, Jurist, geschäftsansässig in Luxemburg, auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Die Vollmacht, von dem Komparent und dem instrumentierenden Notar ne varietur paraphiert, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Diese Komparent, handelnd wie erwähnt, hat den instrumentierenden Notar ersucht nachfolgenden Gesellschaftsvertrag zu beurkunden.

**Titel I. - Zweck, Firmennamen, Dauer, Sitz**

**Art. 1.** Es wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, die den sich daraufbeziehenden Gesetzen sowie den folgenden Statuten unterliegt.

**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist:

- a) die Herstellung, der Vertrieb, der Handel und die Lizenzierung von Produkten aller Art für den Gesundheitsmarkt (einschließlich chemischer und pharmazeutischer Produkte, Heil-, Gesundheits- und Pflegemittel);
- b) alle Tätigkeiten, die mit dem unter a) genannten Zweck zusammenhängen.

**Art. 3.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt.

**Art. 4.** Der Gesellschaftsname lautet STADA Lux S.à R.L..

**Art. 5.** Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Luxemburg. Er kann durch Beschluss der Gesellschafter in irgendeine andere Ortschaft des Landes verlegt werden. Die Gesellschaft kann Zweigniederlassungen oder Repräsentanzen an anderen Orten des In- und Auslandes errichten. Sie darf andere Unternehmen gleicher oder verwandter Art übernehmen, vertreten und sich an solchen beteiligen.

**Titel II. - Gesellschaftskapital, Anteile**

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 12.500,- (zwölf tausend fünf hundert Euros) aufgeteilt in 500 (fünf hundert) Anteile von je EUR 25,- (fünf und zwanzig Euros), alle voll eingezahlt.

Jeder Anteil gibt Anrecht auf eine Stimme in den ordentlichen sowie ausserordentlichen Generalversammlungen.

**Art. 7.** Das Gesellschaftskapital kann zu jeder Zeit geändert werden durch Einverständnis der Gesellschafter.

**Art. 8.** Jeder Anteil gibt im Verhältnis zu der Summe der bestehenden Anteile ein Recht auf einen Bruchteil des Gesellschaftskapitals sowie der Gewinne.

**Art. 9.** Die Anteile sind nicht teilbar gegenüber der Gesellschaft, die nur einen Inhaber für jeden Anteil anerkennt. Steht ein Gesellschaftsanteil mehreren Mitberechtigten gemeinschaftlich zu, so können sie die Rechte aus diesem nur durch einen gemeinsamen Vertreter ausüben.

**Art. 10.** Die Gesellschaftsanteile können frei veräußert werden an Gesellschafter. Die Anteile können aber nicht veräußert werden unter Lebenden an Dritte, die nicht Gesellschafter sind ohne Einverständnis aller Gesellschafter. Der Übergang von Gesellschaftsanteilen von Todes wegen regelt sich nach derselben Bestimmung des Einverständnisses aller Gesellschafter. In diesem letzten Fall jedoch ist das Einverständnis nicht erforderlich wenn der Übergang auf die Erben, Kinder oder Ehepartner erfolgt.

**Art. 11.** Die Gesellschaft wird nicht aufgelöst durch den Tod, durch Entziehung der Rechte, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters.

**Art. 12.** Die Gläubiger, Interessenten und Erben haben nicht das Recht mit gleichwelcher Begründung es auch sei auf die Güter und Dokumente der Gesellschaft Siegel anlegen zu lassen.

### Titel III. - Verwaltung und Vertretung

**Art. 13.** Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer verwaltet die gegenüber von Drittpersonen die ausgedehntesten Befugnisse haben um im Namen der Gesellschaft in allen Fällen zu handeln und um sämtliche Akten und Geschäfte zu genehmigen soweit sie im Rahmen des Zweckes der Gesellschaft sind.

Für die Gesellschaft zeichnet in allen Fällen rechtsverbindlich der Geschäftsführer oder, wenn mehrere bestellt sind, zwei Geschäftsführer gemeinsam.

**Art. 14.** Der Tod des Geschäftsführers oder seine Austretung aus der Gesellschaft, aus gleich welchem Grund, zieht nicht die Auflösung der Gesellschaft mit sich.

**Art. 15.** Jeder Gesellschafter darf an der Beschlussnahme teilnehmen was auch immer die Zahl seiner Anteile ist. Jeder Gesellschafter hat soviel Stimmen abzugeben als er Anteile besitzt oder vertritt.

**Art. 16.** Die gemeinsamen Beschlüsse sind nur dann rechtsgültig, wenn sie gefasst wurden von Gesellschaftern die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten.

**Art. 17.** Die Geschäftsführer haften nicht persönlich für die Verpflichtungen die sie im Namen der Gesellschaft formrichtig eingegangen sind. Als blosse Bevollmächtigte haben sie nur die Verpflichtung ihr Mandat auszuüben.

**Art. 18.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember.

**Art. 19.** Jedes Jahr am 31. Dezember wird ein Inventar der Aktiva und Passiva der Gesellschaft sowie eine Bilanz durch die Geschäftsführung erstellt.

Jeder Gesellschafter kann am Sitz der Gesellschaft vom Inventar und der Bilanz Kenntnis nehmen.

**Art. 20.** Der Ertrag der Gesellschaft, wie er aus dem jährlichen Inventar hervorgeht, nach Abzug der Unkosten, der Belastungen und der notwendigen Abschreibungen, ergibt den Reingewinn.

Von dem Reingewinn werden 5% (fünf Prozent) zurückgehalten zur Bildung des gesetzlichen Reservefonds bis derselbe 10% (zehn Prozent) des Gesellschaftskapitals erreicht. Das Saldo steht zur Verfügung der Gesellschafter.

### Titel IV. - Auflösung, Liquidation

**Art. 21.** Bei Auflösung der Gesellschaft erfolgt die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren, Gesellschafter oder Drittpersonen, ernannt von den Gesellschaftern welche ihre Befugnisse und Entschädigungen festlegen.

**Art. 22.** Für alle nicht durch vorliegende Satzung geregelten Punkte gelten die sich in Kraft befindenden gesetzlichen Bestimmungen.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2010.

#### *Zeichnung und Einzahlung der Anteile*

Alle 500 (fünf hundert) Anteile wurden durch die alleinige Gesellschafterin STADA Arzneimittel AG, vorgeannt, gezeichnet.

Alle so gezeichneten Anteile wurden vollständig und in bar eingezahlt, so dass die Summe von EUR 12.500,- (zwölf tausend fünf hundert Euros) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar belegt wurde.

#### *Feststellung*

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes vom 18. September 1933 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

#### *Kosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen betragen neun hundert fünfzig Euros.

#### *Beschlussfassung durch die alleinige Gesellschafterin*

Sodann hat die Gründerin, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, in ihrer Eigenschaft als Alleingesellschafterin folgende Beschlüsse gefasst:

1. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1469 Luxemburg, 67, rue Ermesinde.

2. Zu Geschäftsführern werden berufen:

- Herrn Dr. Matthias Wiedenfels, geboren in Kiel (Deutschland), am 15. April 1973, geschäftsansässig c/o STADA Arzneimittel AG, Stadastraße 2-18, D-61118 Bad Vilbel (Deutschland), und

- Herrn Ralf Hutmann, geboren in Bad Homburg (Deutschland), am 08. Juli 1962, geschäftsansässig c/o STADA Arzneimittel AG, Stadastraße 2-18, D-61118 Bad Vilbel (Deutschland).

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, Im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, hat der vorgenannte Mandant zusammen mit dem instrumentierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Signé: LATOUCHE - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 mai 2010. Relation GRE/2010/1815. Reçu soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 1<sup>er</sup> juin 2010.

Référence de publication: 2010085554/108.

(100076507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

---

**Esther Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1943 Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 121.717.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010064865/9.

(100080739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

---

**Esther Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1943 Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 121.643.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010064867/9.

(100080720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

---

**Life One, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 102.356.

*Résolutions prises par le gérant unique en date du 17 mai 2010*

Monsieur Peter HEIN en sa qualité de gérant unique prend note qu'en date de ce jour, a été transféré la propriété de 266 parts sociales de la société SN ELECTRO-VOLT Sàrl, 15 rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, comme suit:

- M. Jean MARTIN a cédé 266 parts sociales de la société SN ELECTRO-VOLT SARL à M. Peter HEIN, demeurant à D-66693 Mettlach-Orscholz, Nikolaus Strasse 6a;

- M. Peter HEIN a cédé 133 parts sociales de la société SN ELECTRO-VOLT SARL à M. Suad KLAPIJA, demeurant à L-4307 Esch-Alzette, 9 rue Michel Rasquin,

- M. Peter HEIN a cédé 133 parts sociales de la société SN ELECTRO-VOLT SARL à M. Sabotic ENVER, demeurant à L-4451 Belvaux, 230 route d'Esch.

Par la suite des prédites cessions, la répartition des parts sociales s'établit comme suit:

1) Monsieur Peter HEIN, prédit, 266 parts sociales . . . . .	266 parts
2) Monsieur Suad KLAPIJA, prédit, 133 parts sociales . . . . .	133 parts
3) Monsieur Sabotic ENVER, prédit, 133 parts sociales . . . . .	133 parts
Total: 532 cinq cent trente - deux parts sociales . . . . .	532 parts

Certifié sincère et conforme

Pour SN ELECTRO-VOLT SARL

Signature

Référence de publication: 2010069198/24.

(100080690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

---

**Finau S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 53.415.

Il résulte d'une résolution circulaire du Conseil d'Administration datée du 12 mai 2010 que Mme Monica CANOVA, secrétaire, demeurant à Via Roncaiolo, CH-6874 Castel San Pietro, Suisse, a été nommée à la fonction de Présidente du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme  
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2010064872/12.

(100080670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

---

**Frigoprocess S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 73.225.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010064876/9.

(100080741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

---

**GE-CFE Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R.C.S. Luxembourg B 87.304.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010064882/9.

(100080701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

---

**Holco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 99, rue de Hollerich.  
R.C.S. Luxembourg B 69.241.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2010064889/10.

(100080667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

---

**Crossroads Property Investors S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 56.208.

*Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de la Société tenue au siège social de la Société le 7 juin 2010.*

Lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 7 juin 2010, il a été décidé de:

1. réélire, jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires devant se tenir en l'année 2011 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010, les administrateurs de la Société, à savoir:

- Mme Margret ASTOR, demeurant au 40, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg;
- Mr. Jean HAMILIUS, demeurant au 5, boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg
- Mr. Georges KIOES, demeurant au 52, rue des 7 Arpents, L-1139 Luxembourg, et
- Unibail-Rodamco S.E., société européenne ayant son siège social au 7, place du Chancelier Adenauer, F-75016 Paris, représentée par Mme Catherine POURRE.

2. réélire Ernst & Young S.A., société anonyme dont le siège social est situé au 7, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.771, en tant que commissaire de la Société jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires devant se tenir en l'année 2011 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010;

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2010.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2010069474/26.

(100080552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

---

**Life One, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 102.356.

Herr Dr. Thomas Goergen hat sein Amt als Vorsitzender und Mitglied des Verwaltungsrats der Life One („die Gesellschaft“) mit Ablauf des 4. Juni 2010 niedergelegt.

Mit Beginn des 5. Juni 2010 wurde Herr Jean-Christoph Arntz, Berufsanschrift 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxemburg, bis zur nächsten Jahreshauptversammlung der Gesellschaft am 3. Dezember 2010 zum Mitglied und Vorsitzenden des Verwaltungsrats der Gesellschaft ko-optiert.

Luxembourg.

Für die Richtigkeit des Auszuges  
cominvest Asset Management S.A.  
Asselborn / Eis

Référence de publication: 2010064913/16.

(100080690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

---

**Sisco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 73.721.

L'an deux mille dix, le dix-huit mai.

Pardevant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SISCO S.A., ayant son siège social à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, R.C.S. Luxembourg numéro B 73721, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 décembre 1999, publié au Mémorial C numéro 240 du 30 mars 2000.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Isabelle Marechal-Gerlaxhe, employée privée, demeurant professionnellement à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Christelle Hermant-Domange, employée privée, demeurant professionnellement à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Catherine Day-Royemans, employée privée, demeurant professionnellement à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Suppression de la valeur nominale des 100 actions représentant le capital social.

2. Augmentation de capital social pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) à EUR 115.000,- (cent quinze mille euros) sans émission d'actions nouvelles, par incorporation au capital social d'un montant de EUR 84.000,- (quatre-vingt-quatre mille euros) à prélever sur les créances de l'actionnaire unique envers la société SISCO S.A.

3. Réduction du capital social à concurrence de EUR 84.000,-(quatre-vingt-quatre mille euros) pour le porter de son montant de EUR 115.000,- (cent quinze mille euros) à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) en vue de compenser les pertes réalisées et existantes s'élevant à EUR 84.000,- (quatre-vingt-quatre mille euros) telles qu'elles ressortent des comptes annuels au 31 décembre 2009.

4. Approbation des comptes intérimaires de clôture au 18 mai 2010 après les augmentation et diminution de capital décidées lors de la présente assemblée.

5. Adoption de la nationalité italienne de la Société et transfert du siège social de la Société du Grand-Duché de Luxembourg à Turin (Italie), décision à prendre à l'unanimité des actionnaires, conformément à l'article 67-1 (1) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. Le changement de nationalité et le transfert du siège ne donnant lieu, ni légalement, ni fiscalement à la dissolution ni à la constitution d'une nouvelle société, le tout sous condition suspensive de l'inscription de la Société en Italie.

6. Fixation de la nouvelle adresse du siège social de la Société au 38, Corso Montevecchio Torino, Italie, et adoption par la Société de la nationalité italienne, sous réserve de l'acceptation du transfert de siège par les autorités compétentes en Italie.

7. Acceptation de la démission avec décharge des administrateurs et du commissaire aux comptes de la Société avec effet au jour de la radiation de la société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

8. Décision de conférer à EXPERTA CORPORATE AND TRUST SERVICES S.A., LUXEMBOURG, en abrégé EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme, tous les pouvoirs pour exécuter les obligations légales de la Société restant à être faites à Luxembourg et pour faire opérer la radiation de la Société au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sur base d'un certificat d'inscription au Registre des Sociétés à Turin (Italie).

9. Transformation de la société anonyme en société à responsabilité limitée (S.r.l.) et modification subséquente de la dénomination de la société en SISCO S.r.l.

10. Nomination de Madame Laura Rigoletti, Via Gaglianico 19/B, Torino (Italie), en tant qu'Administrateur de la société.

11. Fixation d'une nouvelle échéance quant à la durée de la Société au 31 décembre 2050 inclus.

12. Refonte complète des statuts de la Société pour les adapter à la législation Italienne et aux dispositions reprises dans les points précédents du présent ordre du jour.

13. Décision d'autoriser Madame Laura Rigoletti, pour représenter dorénavant la Société devant toutes les instances administratives et fiscales en Italie à la suite du transfert de siège et du changement de nationalité comme dit ci-avant et en vue de l'inscription de la Société en Italie.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des cent (100) actions représentant le capital social de trente et un mille euros (31.000,-EUR).

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre-vingt-quatre mille euros (84.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à cent quinze mille euros (115.000,- EUR), sans création d'actions nouvelles.

L'augmentation de capital ci-avant décidée est réalisée par l'actionnaire unique de la société et libérée intégralement par renonciation définitive et irrévocable à une créance certaine, liquide et exigible au montant de quatre-vingt-quatre mille euros (84.000,- EUR), existant à son profit et à charge de la société anonyme SISCO S.A., prédésignée, et en annulation de cette même créance à due concurrence.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi le 11 mai 2010 par le réviseur d'entreprises indépendant GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., 83 Pafebruch, L-8308 Capellen (Luxembourg), conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

#### *"Conclusion*

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins à l'augmentation du pair comptable des actions existantes."

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de quatre-vingt-quatre mille euros (84.000,- EUR), pour le ramener de son montant de cent quinze mille euros (115.000,- EUR) à trente et un mille euros (31.000,-EUR), en vue de compenser les pertes réalisées et existantes s'élevant à quatre-vingt-quatre mille euros (84.000,- EUR) telles qu'elles ressortent des comptes annuels au 31 décembre 2009.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'approuver les comptes intérimaires de clôture au 18 mai 2010, après les augmentations et diminutions de capital décidées lors de la présente assemblée, tels qu'ils ont été élaborés par le conseil d'administration et le commissaire de la société et soumis à l'assemblée.

Lesdits comptes, signés et validés par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être formalisés avec lui.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide de faire adopter par la société la nationalité italienne selon la loi italienne et de transférer le siège social, statutaire et administratif de la société de Luxembourg à Turin (Italie).

Cette décision est prise à l'unanimité des actionnaires, conformément à l'article 67-1 (1) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

L'assemblée décide encore que le changement de nationalité et le transfert du siège ne donnent pas lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal et constate que cette résolution est conforme à la directive du Conseil de la CEE en date du 17 juillet 1969 et aux dispositions des articles 4 et 50 du D.P.R. du 26 avril 1986, numéro 131, le tout sous condition suspensive de l'inscription de la Société en Italie.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée décide de fixer la nouvelle adresse du siège social de la Société au 38, Corso Montevicchio, I-10128 Torino (Turin), Italie, sous réserve de l'acceptation du transfert de siège par les autorités compétentes en Italie.

#### *Septième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs de la société, à savoir les sociétés anonymes KOFFOUR S.A., LANNAGE S.A. et VALON S.A. et du commissaire aux comptes de la société, à savoir la société anonyme AUDIT TRUST S.A. et de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats avec effet au jour de la radiation de la société anonyme SISCO S.A. au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

#### *Huitième résolution*

L'assemblée décide de conférer à EXPERTA CORPORATE AND TRUST SERVICES S.A., LUXEMBOURG, en abrégé EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme, avec siège social à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, tous les pouvoirs pour exécuter les obligations légales de la Société restant à être faites à Luxembourg et pour faire opérer la radiation de la Société au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sur base d'un certificat d'inscription au Registre des Sociétés à Turin (Italie).

#### *Neuvième résolution*

L'assemblée décide de transformer la société anonyme existante en société à responsabilité limitée (S.r.l.) et de modifier subséquemment la dénomination de la société en SISCO S.r.l.

#### *Dixième résolution*

L'assemblée décide de nommer Madame Laura Rigoletti, demeurant à Via Gaglianico 19/B, I-10146 Torino (Italie), en tant qu'Administrateur unique de la société.

#### *Onzième résolution*

L'assemblée décide de fixer une nouvelle échéance quant à la durée de la société au 31 décembre 2050 inclus.

#### *Douzième résolution*

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts de la société pour les adapter à la législation italienne et aux résolutions précédentes prises par l'assemblée:

### STATUTO

#### **Art. 1. Denominazione.**

1.1 E' costituita una società a responsabilità limitata denominata: "SISCO S.r.l.".

#### **Art. 2. Oggetto.**

2.1 La Società ha per oggetto:

- l'acquisto, la vendita, la costruzione, la ristrutturazione, la permuta, l'amministrazione di beni immobili civili, industriali, commerciali e rustici ovunque situati;

- l'assunzione e la cessione di interessenze e partecipazioni in altre società od enti, sia in Italia che all'estero, purché non a scopo di collocamento e non nei confronti del pubblico, nonché il finanziamento ed il coordinamento finanziario, tecnico ed amministrativo delle società od enti alle quali partecipa.

La società potrà inoltre compiere qualsiasi operazione immobiliare, mobiliare, finanziaria comunque connessa con l'oggetto sociale, potrà concedere avalli, fidejussioni, ipoteche ed altre garanzie, anche a favore di terzi, stipulare mutui attivi e passivi, comprese le opportune operazioni finanziarie.

Con espressa esclusione delle operazioni di raccolta e di sollecitazione del risparmio di cui al Decreto legislativo 1° settembre 1993 n. 385 e di tutte quelle altre che risultassero vietate dalla vigente o futura legislazione.

### **Art. 3. Sede.**

3.1 La società ha sede in Torino.

L'Organo Amministrativo ha la facoltà di istituire e sopprimere sedi amministrative, filiali, direzioni, rappresentanze, succursali, uffici amministrativi, agenzie e dipendenze in altre località, sia in Italia che all'estero, nonché di trasferire l'indirizzo della sede nell'ambito dello stesso Comune.

### **Art. 4. Durata.**

4.1 La durata della società è stabilita sino al 31 dicembre 2050 e può essere prorogata o ridotta.

### **Art. 5. Capitale.**

5.1 Il capitale sociale è di euro 31.000,00 (trentunomila virgola zero zero) ed è suddiviso in quote ai sensi di legge.

5.2 Il capitale sociale può essere aumentato mediante conferimenti in denaro, crediti, beni in natura, prestazioni d'opera e servizi, nel rispetto delle norme di legge.

5.3 La società potrà acquisire dai soci versamenti e finanziamenti, a titolo oneroso o gratuito, con o senza obbligo di rimborso, purché nel rispetto delle normative e dei regolamenti vigenti, con particolare riferimento a quelli che regolano la raccolta di risparmio tra il pubblico.

5.4 E' attribuita alla competenza dell'assemblea dei soci con le maggioranze previste per la modifica del presente statuto l'emissione dei titoli di debito di cui all'articolo 2483 C.C.

### **Art. 6. Trasferimento delle quote.**

6.1 Le quote sociali sono liberamente trasferibili sia per atto tra vivi che mortis causa.

### **Art. 7. Domiciliazione.**

7.1 Il domicilio dei soci, relativamente a tutti i rapporti con la società, è la residenza anagrafica.

### **Art. 8. Recesso.**

8.1 Il diritto di recesso spetta al socio nei casi previsti inderogabilmente dalla legge.

8.2 Il socio che intende recedere dalla società deve darne comunicazione all'organo amministrativo mediante lettera inviata con raccomandata con ricevuta di ritorno.

La raccomandata deve essere inviata entro trenta giorni dall'iscrizione nel registro imprese o, se non prevista, dalla trascrizione nel libro delle decisioni dei soci, della decisione che lo legittima, con l'indicazione delle generalità del socio recedente, del domicilio per le comunicazioni inerenti al procedimento e della delibera o del fatto che legittima il recesso.

Se il fatto che legittima il recesso è diverso da una decisione, esso può essere esercitato non oltre trenta giorni dalla sua conoscenza da parte del socio.

Il recesso si intende esercitato il giorno in cui la comunicazione è pervenuta alla sede della società. Dell'avvenuto esercizio del diritto di recesso deve essere fatta annotazione nel libro dei soci.

Il recesso non può essere esercitato e, se già esercitato, è privo di efficacia se, entro novanta giorni dall'esercizio del recesso, la società revoca la delibera che lo legittima ovvero se è deliberato lo scioglimento della società.

Per il rimborso della quota del socio recedente si richiamano le disposizioni di cui all'articolo 2473 Codice Civile.

### **Art. 9. Esclusione.**

9.1 Non sono previste specifiche ipotesi di esclusione del socio per giusta causa.

### **Art. 10. Amministratori.**

10.1 La società può essere amministrata, alternativamente, su decisione dei soci in sede della nomina:

- a. da un amministratore unico;
- b. da un consiglio di amministrazione composto da due o più membri, secondo il numero determinato dai soci al momento della nomina;
- c. da due o più amministratori con poteri congiunti, disgiunti o da esercitarsi a maggioranza.

10.2 Gli amministratori possono essere anche non soci.

**Art. 11. Durata della carica, Revoca, Cessazione.**

11.1 Gli amministratori restano in carica fino a revoca o dimissioni o per il periodo determinato dai soci al momento della nomina.

11.2 Gli amministratori sono rieleggibili.

11.3 La cessazione degli amministratori per scadenza del termine ha effetto dal momento in cui il nuovo organo amministrativo è stato ricostituito.

11.4 Se per qualsiasi motivo cessa dalla carica la maggioranza dei consiglieri, l'intero Consiglio decade e deve essere promossa la decisione dei soci per la sua integrale sostituzione.

**Art. 12. Presidente del Consiglio di Amministrazione.**

12.1 Qualora non vi abbiano provveduto i soci al momento della nomina, il consiglio di amministrazione elegge fra i suoi membri un Presidente, e, se ritenuto opportuno, un Vice Presidente.

**Art. 13. Adunanze del Consiglio di Amministrazione.**

13.1 Il consiglio di amministrazione deve deliberare in adunanza collegiale.

13.2 Il Consiglio è convocato dal presidente tutte le volte che sia ritenuto necessario o quando ne sia fatta richiesta scritta da uno dei suoi membri o, se nominato, dal collegio sindacale.

13.3 La convocazione avviene mediante avviso spedito a tutti gli amministratori, sindaci effettivi e revisore, se nominati, con qualsiasi mezzo idoneo ad assicurare la prova dell'avvenuto ricevimento, almeno tre giorni prima dell'adunanza e, in caso di urgenza, almeno un giorno prima. Nell'avviso vengono fissati la data, il luogo e l'ora della riunione, nonché l'Ordine del Giorno.

13.4 Il Consiglio si raduna presso la sede sociale o anche altrove, purché in Italia.

13.5 Le adunanze del Consiglio e le sue deliberazioni sono valide, anche senza convocazione formale, quando intervengono tutti i consiglieri in carica ed i sindaci effettivi se nominati, fermo restando il diritto di ciascuno degli intervenuti di opporsi alla discussione degli argomenti sui quali non si ritenga sufficientemente informato.

13.6 Le riunioni del Consiglio di Amministrazione si possono svolgere anche per audioconferenza o videoconferenza, alle seguenti condizioni di cui si darà atto nei relativi verbali:

a. che siano presenti nello stesso luogo il Presidente ed il Segretario della riunione, nominato dal Presidente, che provvederanno alla formazione e sottoscrizione del verbale, dovendosi ritenere svolta la riunione in detto luogo;

b. che sia consentito al Presidente della riunione di accertare l'identità degli intervenuti, regolare lo svolgimento della riunione, constatare e proclamare i risultati della votazione;

c. che sia consentito al soggetto verbalizzante di percepire adeguatamente gli eventi della riunione oggetto di verbalizzazione;

d. che sia consentito agli intervenuti di partecipare alla discussione ed alla votazione simultanea sugli argomenti all'Ordine del Giorno, nonché di visionare, ricevere o trasmettere documenti.

13.7 Le deliberazioni del Consiglio di Amministrazione sono prese con il voto della maggioranza dei suoi membri in carica.

13.8 In caso di conflitto di interessi, per il calcolo della maggioranza necessaria ad adottare la decisione per la quale sussiste detto conflitto, si sottrae dal numero dei consiglieri il numero di coloro che si trovano in situazione di conflitto di interessi.

13.9 Delle deliberazioni della seduta si redigerà un verbale firmato dal Presidente e dal Segretario che dovrà essere trascritto nel libro delle decisioni degli amministratori.

13.10 Le decisioni del Consiglio di Amministrazione possono essere adottate mediante consultazione scritta o sulla base del consenso espresso per iscritto.

In tal caso dai documenti sottoscritti dagli amministratori devono risultare con chiarezza l'argomento oggetto della decisione e il consenso alla stessa.

**Art. 14. Poteri dell'Organo Amministrativo.**

14.1 L'Organo Amministrativo ha tutti i poteri di ordinaria e straordinaria amministrazione.

In sede di nomina possono tuttavia essere indicati limiti ai poteri degli amministratori.

14.2 Nel caso di nomina del consiglio di amministrazione, questo può delegare tutti o parte dei suoi poteri ad uno o più dei suoi componenti, anche disgiuntamente. In questo caso si applicano le disposizioni contenute nei commi terzo, quinto e sesto dell'articolo 2381 C.C.

Non possono essere delegate le attribuzioni indicate nell'articolo 2475, comma quinto C.C.

14.3 Nel caso di consiglio di amministrazione formato da due membri, qualora gli amministratori non siano d'accordo circa la eventuale revoca di uno degli amministratori delegati, entrambi i membri del consiglio decadono dalla carica e devono entro trenta giorni sottoporre alla decisione dei soci la nomina di un nuovo organo amministrativo.

14.4 Nel caso di nomina di più amministratori, al momento della nomina i poteri di amministrazione possono essere attribuiti agli stessi congiuntamente, disgiuntamente o a maggioranza, ovvero alcuni poteri di amministrazione possono

essere attribuiti in via disgiunta e altri in via congiunta. In mancanza di qualsiasi precisazione nell'atto di nomina in ordine alle modalità di esercizio dei poteri di amministrazione, si intende costituito un Consiglio di Amministrazione.

14.5 Possono essere nominati direttori e procuratori per il compimento di determinati atti o categorie di atti, determinandone i poteri.

14.6 Qualora l'amministrazione sia affidata disgiuntamente a più amministratori, in caso di opposizione di un amministratore all'operazione che un altro intende compiere, competenti a decidere sull'opposizione sono i soci.

14.7 La decisione di fusione della società nei casi di cui agli artt. 2505 e 2505 bis del Codice Civile, può essere adottata dall'organo amministrativo con deliberazione risultante da atto pubblico.

#### **Art. 15. Rappresentanza.**

15.1 L'amministratore unico ha la rappresentanza della società.

15.2 In caso di nomina del consiglio di amministrazione, la rappresentanza della società spetta al presidente del consiglio di amministrazione ed ai singoli consiglieri delegati, se nominati.

15.3 Nel caso di nomina di più amministratori, la rappresentanza della società spetta agli stessi congiuntamente o disgiuntamente, allo stesso modo in cui sono stati attribuiti in sede di nomina i poteri di amministrazione.

15.4 La rappresentanza della società spetta anche ai direttori e ai procuratori, nei limiti dei poteri loro conferiti nell'atto di nomina.

#### **Art. 16. Compensi degli amministratori.**

16.1 Agli amministratori spetta il rimborso delle spese sostenute per ragioni del loro ufficio.

16.2 I soci possono inoltre assegnare agli amministratori un'indennità annuale in misura fissa, ovvero un compenso proporzionale agli utili netti di esercizio, nonché determinare un'indennità per la cessazione dalla carica e deliberare l'accantonamento per il relativo fondo di quiescenza con modalità stabilite con decisione dei soci.

16.3 Il Consiglio di Amministrazione potrà stabilire la remunerazione degli amministratori investiti di particolari cariche, sentito il parere del Collegio Sindacale se nominato.

#### **Art. 17. Organo di controllo.**

17.1 Quando obbligatorio per legge o quando ritenuto opportuno l'Assemblea nomina il Collegio Sindacale, che ha anche funzioni di controllo contabile.

#### **Art. 18. Composizione e Durata.**

18.1 Il collegio si compone di tre membri effettivi e di due supplenti. Il presidente del collegio sindacale è nominato dai soci, in occasione della nomina dello stesso collegio.

18.2 Nei casi di obbligatorietà della nomina, tutti i sindaci devono essere revisori contabili, iscritti nel registro istituito presso il Ministero di Giustizia.

18.3 Qualora la nomina del collegio sindacale non sia obbligatoria per legge, si applica il secondo comma dell'articolo 2397 C.C.

18.4 I sindaci restano in carica per tre esercizi e scadono alla data della decisione dei soci di approvazione del bilancio relativo al terzo esercizio della carica.

18.5 I sindaci sono rieleggibili.

18.6 Il compenso dei sindaci è determinato dai soci all'atto della nomina, per l'intero periodo della durata del loro ufficio.

#### **Art. 19. Revisore.**

19.1 Qualora, in alternativa al collegio sindacale e fuori dei casi di obbligatorietà dello stesso, la società nomina per il controllo contabile un revisore, questi deve essere iscritto nel registro istituito presso il Ministero della giustizia.

19.2 Si applicano al revisore tutte le norme previste per lo stesso in materia di società per azioni.

19.3 L'apposito libro che documenta l'attività svolta del revisore di cui all'art. 2409 ter C.C. potrà essere tenuto presso il revisore stesso.

#### **Art. 20. Decisioni dei soci.**

20.1 I soci decidono sulle materie riservate alla loro competenza dalla legge, dal presente statuto, nonché sugli argomenti che uno o più amministratori o tanti soci che rappresentano almeno un terzo del capitale sociale sottopongono alla loro approvazione.

20.2 In ogni caso sono riservate alla competenza dei soci:

- a. l'approvazione del bilancio e la distribuzione degli utili;
- b. la nomina e la revoca degli amministratori e la determinazione della struttura dell'organo amministrativo;
- c. la nomina dei sindaci e del presidente del collegio sindacale e/o del revisore;
- d. le modificazioni dello statuto;

e. la decisione di compiere operazioni che comportano una sostanziale modificazione dell'oggetto sociale o una rilevante modificazione dei diritti dei soci;

f. la decisione circa l'opzione per la trasparenza fiscale di cui all'art. 115 del DPR 22 dicembre 1986 n. 917;

g. la nomina dei liquidatori e i criteri di svolgimento della liquidazione.

#### **Art. 21. Diritto di voto.**

21.1 Hanno diritto di voto i soci iscritti nel libro dei soci.

21.2 Il voto del socio vale in misura proporzionale alla sua partecipazione.

#### **Art. 22. Assemblea.**

22.1 Le decisioni dei soci devono essere adottate mediante deliberazione assembleare.

22.2 L'assemblea deve essere convocata dall'Organo Amministrativo anche fuori della sede sociale, purché in Italia.

In caso di impossibilità di tutti gli amministratori o di loro inattività, l'assemblea può essere convocata dal collegio sindacale, se nominato.

22.3 L'assemblea viene convocata con avviso spedito otto giorni o, se spedito successivamente, ricevuto almeno cinque giorni prima di quello fissato per l'adunanza, con lettera raccomandata, ovvero con qualsiasi altro mezzo idoneo ad assicurare la prova dell'avvenuto ricevimento, fatto pervenire agli aventi diritto al domicilio risultante dai libri sociali.

Nell'avviso di convocazione devono essere indicati il giorno, il luogo, l'ora dell'adunanza e l'elenco delle materie da trattare.

Nell'avviso di convocazione può essere prevista una data ulteriore di seconda convocazione, per il caso in cui nell'adunanza prevista in prima convocazione l'assemblea non risulti legalmente costituita; comunque anche in seconda convocazione valgono le medesime maggioranze previste per la prima convocazione.

22.4 Anche in mancanza di formale convocazione l'assemblea si reputa regolarmente costituita quando ad essa partecipa l'intero capitale sociale e tutti gli amministratori e i sindaci, se nominati, sono presenti o informati e nessuno si oppone alla trattazione dell'argomento. Se gli amministratori o i sindaci, se nominati, non partecipano personalmente all'assemblea, dovranno rilasciare apposita dichiarazione scritta, da conservarsi agli atti della società, nella quale dichiarano di essere informati della riunione su tutti gli argomenti posti all'Ordine del Giorno e di non opporsi alla trattazione degli stessi.

#### **Art. 23. Svolgimento dell'Assemblea.**

23.1 L'Assemblea è presieduta dall'Amministratore Unico, dal Presidente del Consiglio di Amministrazione (nel caso di nomina del Consiglio di Amministrazione) o dall'Amministratore più anziano di età (nel caso di nomina di più amministratori con poteri disgiunti o congiunti). In caso di assenza o di impedimento di questi, l'Assemblea è presieduta dalla persona designata dagli intervenuti.

23.2 Spetta al Presidente dell'Assemblea constatare la regolare costituzione della stessa, accertare l'identità e la legittimazione dei presenti, nominare il Segretario, dirigere e regolare lo svolgimento dell'assemblea ed accertare e proclamare i risultati delle votazioni.

23.3 L'Assemblea dei soci può svolgersi anche in più luoghi, audio e o video collegati e ciò alle seguenti condizioni, delle quali deve essere dato atto nei relativi verbali:

- che siano presenti nello stesso luogo il Presidente ed il segretario della riunione, che provvederanno alla formazione e sottoscrizione del verbale;

- che sia consentito al Presidente dell'Assemblea di accertare l'identità e la legittimazione degli intervenuti, regolare lo svolgimento dell'adunanza, constatare e proclamare i risultati della votazione;

- che sia consentito al soggetto verbalizzante di percepire adeguatamente gli eventi assembleari oggetto di verbalizzazione;

- che sia consentito agli intervenuti di partecipare alla discussione ed alla votazione simultanea sugli argomenti all'Ordine del Giorno, nonché di visionare, ricevere o trasmettere documenti;

- che siano indicati nell'avviso di convocazione (salvo che si tratti di assemblea tenuta ai sensi del precedente articolo 22.4) i luoghi audio e o video collegati a cura della società, nei quali gli intervenuti potranno affluire dovendosi ritenere svolta la riunione nel luogo ove saranno presenti il Presidente ed il segretario.

In tutti i luoghi audio e/o video collegati in cui si tiene la riunione dovrà essere predisposto il foglio delle presenze.

#### **Art. 24. Deleghe.**

24.1 Ogni socio che abbia diritto ad intervenire all'Assemblea può farsi rappresentare da soggetto anche non socio per delega scritta, che deve essere conservata dalla società. Nella delega deve essere specificato il nome del rappresentante con l'indicazione di eventuali facoltà e limiti di subdelega.

24.2 Se la delega viene conferita per la singola assemblea ha effetto anche per la seconda convocazione.

24.3 E' ammessa anche una delega a valere per più assemblee, indipendentemente dal loro Ordine del Giorno.

**Art. 25. Verbale dell'Assemblea.**

25.1 Le deliberazioni dell'Assemblea devono constare da verbale sottoscritto dal Presidente e dal Segretario o dal Notaio, se richiesto dalla legge.

25.2 Il verbale dell'Assemblea, anche se redatto per atto pubblico, deve essere redatto senza ritardo e trascritto nel libro delle decisioni dei soci.

**Art. 26. Quorum costitutivi e Deliberativi.**

26.1 L'Assemblea delibera con la presenza e con il voto favorevole di tanti soci che rappresentino la maggioranza del capitale sociale, salvo che per le seguenti decisioni per le quali sono richiesti la presenza ed il voto favorevole di tanti soci che rappresentino almeno i due terzi del capitale sociale:

- modificazioni dello Statuto;
- compimento di operazioni che comportino una sostanziale modificazione dell'oggetto sociale;
- anticipato scioglimento della società, nomina dei liquidatori e criteri di svolgimento della liquidazione.

26.2 E' però necessario il consenso di tutti i soci:

a) per introdurre, modificare o sopprimere i diritti spettanti ai singoli soci ai sensi del terzo comma dell'articolo 2468 del Codice Civile;

b) per autorizzare la società ad esercitare l'opzione per la trasparenza fiscale di cui all'art. 115 del DPR 22 dicembre 1986 n. 917.

26.3 Restano comunque salve le altre disposizioni di legge o del presente statuto che, per particolari decisioni, richiedono diverse specifiche maggioranze.

**Art. 27. Bilancio e Utili.**

27.1 Gli esercizi sociali si chiudono il 31 dicembre di ogni anno.

27.2 L'amministratore unico ovvero gli amministratori procedono alla formazione del bilancio ed alla sua presentazione ai soci entro il termine di 120 giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale.

L'organo amministrativo potrà utilizzare il maggior termine di 180 giorni, allorché esistano le condizioni previste dal 2° comma dell'art. 2364 c.c.

27.3 Gli utili netti risultanti dal bilancio, dedotto almeno il 5% (cinque per cento) da destinare a riserva legale fino a che questa non abbia raggiunto il quinto del capitale, verranno ripartiti tra i soci in misura proporzionale alla partecipazione da ciascuno posseduta, salvo diversa destinazione decisa dai soci.

**Art. 28. Scioglimento e Liquidazione.**

28.1 Lo scioglimento e la liquidazione della società sono regolati dagli articoli 2484 e seguenti del Codice Civile.

**Art. 29. Clausola compromissoria.**

29.1 Qualsiasi controversia dovesse insorgere tra i soci ovvero tra i soci e la società che abbia ad oggetto diritti disponibili relativi al rapporto sociale, ad eccezione di quelle nelle quali la legge prevede l'intervento obbligatorio del pubblico ministero, sarà risolta con il ricorso ad una procedura arbitrale demandata ad un Arbitro o ad un Collegio Arbitrale composto da tre membri, nominati, su richiesta di una delle parti, dal Presidente dell'Ordine dei Dottori Commercialisti di Torino, che indicherà anche l'arbitro con funzione di Presidente del Collegio.

Il Collegio Arbitrale decide a maggioranza.

Il lodo dovrà essere pronunciato entro sessanta giorni dalla nomina e dall'accettazione dell'arbitro unico o del terzo arbitro.

L'arbitrato si svolgerà senza formalità procedurali e secondo equità e qualsiasi decisione presa sarà considerata espressione della volontà delle parti e sarà definitiva e vincolante per le parti in contenzioso ed eseguita in buona fede.

La sede dell'arbitrato sarà in Torino all'indirizzo determinato dall'Arbitro Unico o dal Presidente del Collegio Arbitrale.

Il costo dell'arbitrato sarà sostenuto dalle parti secondo le indicazioni dell'Arbitro o del Collegio Arbitrale.

Qualora un arbitro si rendesse dimissionario o non fosse più in grado di esercitare il mandato, per la sua sostituzione si seguirà la procedura stabilita per la nomina degli arbitri.

Per quanto non previsto, si applicano le disposizioni del D. Lgs. 17 gennaio 2003 n. 5."

*Treizième résolution*

L'assemblée décide de conférer à Madame Laura Rigoletti, prénommée, tous pouvoirs pour représenter dorénavant la société devant toutes les instances administratives et fiscales en Italie à la suite du transfert de siège et du changement de nationalité comme dit ci-avant et en vue de l'inscription de la société en Italie.

En particulier elle lui donne mandat de procéder au dépôt auprès d'un notaire italien, de l'ensemble des documents requis à cet effet, dûment légalisés et munis de l'apostille de La Haye le cas échéant, ainsi que la faculté d'y apporter toute modification requise par les autorités compétentes en vue de l'inscription de la présente au registre des firmes italien, avec consentement exprès à ce que ladite inscription se fasse également en plusieurs actes.

70958

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille sept cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: Marechal-Gerlaxhe - Hermant-Domange - Day-Royemans - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 mai 2010. Relation GRE/2010/1778. Reçu soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société.

Junglinster, le 1<sup>er</sup> juin 2010.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2010087757/416.

(100077343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

---

**Mirabaud Select Equities, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 53.392.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires ("L'Assemblée") s'est tenue à Luxembourg, au siège social de la Société, 1, Boulevard Royal à L-2449 Luxembourg, le 20 avril 2010 à 11h00 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a ratifié la cooptation de Monsieur Frédéric Fasel (1 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg) à la fonction d'Administrateur en remplacement de Monsieur Jerry Hilger, en date du 1<sup>er</sup> décembre 2009.

2. L'Assemblée décide de reconduire le mandat d'Administrateur de Messieurs Yves Mirabaud, Marc Pereire, Frédéric Fasel et Carl de Geer pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

3. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises Ernst & Young pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

MIRABAUD SELECT EQUITIES

Référence de publication: 2010064920/17.

(100080648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

---

**PBN Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 153.563.

—  
STATUTES

In the year two thousand ten, on the thirty-first day of May.

Before us Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

1. Mr Mariusz ZALUSKA, director of companies, born in Warsaw (PL) on March 17, 1960, residing at N° 3/11 Boni-fraterska Street, suite 8, Warsaw, Poland.

2. Mr. Waldemar FORTUNA, director of companies, born in Tarnow (PL) on December 8, 1978, residing at Krolowej Jadwigi 5A PL-01-986 Warsaw, Poland.

Both here represented by Mr Philippe Aflalo, residing professionally in Luxembourg,

acting by virtue of two proxies given on the 8<sup>th</sup> day of April,

which after having been signed ne varietur by the undersigned notary and the proxyholder, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

**Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1.** There is established hereby a société anonyme under the name of "PBN Investment S.A.".

**Art. 2.** The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 3.** The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in what ever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patent of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

## **Title II. - Capital, Shares**

**Art. 5.** The subscribed capital of the corporation is fixed at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) represented by THOUSAND SHARES (1,000) with a par value of THIRTY-ONE EURO (31.- EUR) each.

The subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

## **Title III. - Management**

**Art. 6.** The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. They may be re-elected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

The number of directors and their term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting.

**Art. 7.** The board of directors shall elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax. Resolutions shall require a majority vote.

In case of a tie, the chairman has a casting vote.

**Art. 8.** The board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

However, the Sole Director or the board of Directors (as the case may be) must have the prior authorization of the general meeting of shareholders by a resolution adopted with the absolute majority of votes to make a decision on the sale of any share held by the Company.

**Art. 9.** The corporation shall be bound in all circumstance by the joint signature of three directors or by the sole signature of the managing director, provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.

**Art. 10.** The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders. Such proxyholder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

**Art.11.** Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegate for such purpose.

#### **Title IV. - Supervision**

**Art. 12.** The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be re-elected and removed at any time.

#### **Title V. - General meeting**

**Art. 13.** The annual general meeting of shareholders will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the First monday of June at 12 a.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

#### **Title VI. - Accounting year, Allocation of profits**

**Art. 14.** The accounting year of the corporation shall begin on the 1<sup>st</sup> of January and shall terminate on the 31<sup>st</sup> of December of each year.

**Art. 15.** After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five percent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten percent of the capital of the corporation (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Subject to the conditions fixed by law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends.

#### **Title VII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

#### **Title VIII. - General provisions**

**Art. 17.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10<sup>th</sup> 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

##### *Transitory provisions*

1) The first business year shall begin on the date of incorporation of the company and shall end of the 31<sup>st</sup> of December 2010.

2) The first annual general meeting shall be held on 2011.

##### *Subscription and Payment*

The appearing parties declare that the shares have been subscribed to as follows:

1. Mr. Mariusz ZALUSKA, prenamed, NINE HUNDRED (900) shares,
2. Mr. Waldemar FORTUNA, prenamed, HUNDRED (100) shares.

TOTAL: ONE THOUSAND (1,000) shares.

All the shares have been fully paid up in cash together with a share premium of an amount of TWO HUNDRED SIXTY-NINE THOUSAND EUROS (269,000.- EUR). The result is that as of now the company has at its disposal the sum of THREE HUNDRED THOUSAND EURO (300,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

##### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10<sup>th</sup> 1915 on commercial companies have been observed.

*Estimation - Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately ONE THOUSAND SEVEN HUNDRED EURO (1,700.- EUR).

*Extraordinary general meeting*

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1.- The number of directors is fixed at three (3) and the number of auditors at one (1).

2.- The following have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2016:

a) Mr. Mariusz WIECECK, engineer, born on the 16<sup>th</sup> day of April 1959 in Warsaw, Poland, residing in F-78230 Le Pecq, 43, allée des Vignes;

b) Mr. Philippe AFLALO, director of companies, born on the 18<sup>th</sup> of December 1970 in Fès, residing professionally in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen;

c) Ms. Marie-Laure AFLALO, director of companies, born on the 22<sup>nd</sup> of October 1966 in Fès, residing professionally in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

3.- The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2016:

Montbrun Révision S.à r.l., established at 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg, registered at the RCSL under number B 67.501;

4.- The registered office of the company is established in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence he signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil dix, le trente et un mai.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Mariusz ZALUSKA, administrateur de sociétés, né à Varsovie (P) le 17 mars 1960, demeurant à N° 3/11 Bonifraterska Street, suite 8, Varsovie, Pologne,

2) Monsieur Waldemar FORTUNA, administrateur de sociétés, né à Tarnow (P) le 8 décembre 1978, demeurant à Krolowej Jadwigi 5A PL-01-986 Varsovie, Pologne,

tous deux ici représentés par Monsieur Philippe Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en vertu de deux procurations datées du 8 avril 2010,

lesquelles, après signature ne varietur, par le notaire instrumentant et le mandataire, resteront annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "PBN Investment S.A."

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

## **Titre II. Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par MILLE (1.000) action d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (31,- EUR) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

## **Titre III. Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Toutefois l'administrateur unique ou le conseil d'administration en cas de pluralité d'administrateurs, ne pourra prendre aucune décision concernant la vente de toute participation détenues par la société sans l'autorisation préalable des actionnaires sous forme de résolutions adoptées à la majorité absolue des votes en Assemblée générale.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de trois administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

#### **Titre IV. Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

#### **Titre V. Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de juin à 12.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

#### **Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

#### **Titre VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII. Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

##### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

##### *Souscription - Libération*

Les parties comparantes déclarent que les actions ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Mariusz ZALUSKA, préqualifié, neuf cents (900) actions.
2. Monsieur Waldemar FORTUNA, préqualifié, cents (100) actions.

TOTAL: MILLE actions (1.000).

Toutes les actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 100%, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de deux cent soixante-neuf mille euros (269.000,- EUR). Il en résulte que la somme de TROIS CENT MILLE EUROS (300.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

##### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

##### *Estimation - Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ mille sept cents EUROS (1.700,- EUR).

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2016:

a) Monsieur Mariusz WIECECK, ingénieur, né le 16 avril 1959 à Varsovie, demeurant à F-78230 Le Pecq, 43, allée des Vignes;

b) Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de sociétés, né le 18 décembre 1970 à Fès, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg;

c) Mademoiselle Marie-Laure AFLALO, administrateur de sociétés, née le 22 octobre 1966 à Fès, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2016:

Montbrun Révision S.à r.l., ayant son siège social à 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce sous le numéro B 67.501.

4. Le siège social de la société est fixé à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. AFLALO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 juin 2010. Relation: LAC/2010/24362. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2010.

Référence de publication: 2010068777/307.

(100083039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

**Medfort S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 151.464.

—  
EXTRAIT

Il résulte du contrat d'achat de parts sociales signé le 26 mai 2010 que les parts sociales de la société sont réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre de parts sociales
Travis Investment S.à r.l. 12, rue Léon Thyès L-2636 Luxembourg . . . . .	500
TOTAL . . . . .	500

Luxembourg, le 9 juin 2010.

Référence de publication: 2010064925/17.

(100080658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

**Maidford Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 148.074.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010064921/9.

(100080725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

---

**Mirabaud Fund Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 20.509.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires ("L'Assemblée") s'est tenue à Luxembourg, au siège social de la Société, 1, Boulevard Royal à L-2449 Luxembourg, le 16 avril 2010 à 11h00 et a adopté les résolutions suivantes:

1 L'Assemblée a ratifié la cooptation de Monsieur Frédéric Fasel (1 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg) à la fonction d'Administrateur en remplacement de Monsieur Jerry Hilger, en date du 1<sup>er</sup> décembre 2009.

2 L'Assemblée décide de reconduire le mandat d'Administrateur de Messieurs Yves Mirabaud (29 Boulevard Georges Favon, CH-1204 Genève), Marc Pereire (21 St Jame's Square, London SW1Y 4JP, United Kingdom) et Frédéric Fasel (1 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg) pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

3 L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises Ernst & Young pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

*Pour Mirabaud Fund Management S.A.*

Référence de publication: 2010064931/18.

(100080646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

---

**Sobialux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 134.556.

Le bilan au 30 novembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2010064985/10.

(100080566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

---

**Neinver Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 17.202.350,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 123.159.

Par résolutions signées en date du 21 mai 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Philippe Salpetier, avec adresse au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de classe B avec effet au 30 avril 2010.

- Nomination de Erik Adam, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de gérant de classe B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2010.

Référence de publication: 2010064933/15.

(100080752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

---

**Palmyre, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 103.826.

—  
EXTRAIT

En date du 8 juin 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Bart Zech, en tant que gérant A de la société, est acceptée avec effet au 01/01/2010.
- Monsieur Ivo Hemelraad, avec adresse professionnelle au "12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg", est élu nouveau gérant A de la société avec effet au 01/01/2010.
- La démission de Monsieur Frank Walenta, en tant que gérant B de la société, est acceptée avec effet au 01/07/2010.
- Monsieur Robin Naudin ten Cate, avec adresse professionnelle au "12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg", est élu nouveau gérant B de la société avec effet au 01/07/2010.

Luxembourg, le 9 juin 2010.

Pour extrait conforme  
Ivo Hemelraad

Référence de publication: 2010064945/19.

(100080686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

---

**Souverain Private Equity SA, SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 114.974.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 26. April 2010*

Am 26. April 2010 um 14:00 Uhr kamen am Gesellschaftssitz die Aktionäre obiger Gesellschaft zusammen.

Nach Feststellung der Rechtsgültigkeit, werden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Dem Rücktritt von Frau Martine Magnée als Verwaltungsratsmitglied zum 01. Oktober 2009 wurde zugestimmt.

Herr Jérôme Hémard, beruflich wohnhaft am Sitz der AXA Belgium S.A., 25 Boulevard de Souverain, B-1170 Brüssel, wird zum Verwaltungsratsmitglied gewählt. Sein Mandat endet mit Ablauf der im Jahr 2014 stattfindenden Generalversammlung.

Das Mandat des Wirtschaftsprüfers der Gesellschaft, PricewaterhouseCoopers S.à r.l., wird um ein Jahr und damit bis zum Ablauf der im Jahr 2011 stattfindenden ordentlichen Generalversammlung verlängert.

Luxemburg, 09. Juni 2010.

M.M Warburg-LuxInvest S.A.  
Unterschriften

Référence de publication: 2010069379/20.

(100080678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

---

**Pilot Corporation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 64.996.

—  
Le bilan de la société au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société  
Un mandataire

Référence de publication: 2010064952/12.

(100080726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

---

**Pilot Corporation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 64.996.

Le bilan de la société au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010064953/12.

(100080730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

**BRE/Japan II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 153.363.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twelfth day of May.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

BRE/Asia NQ S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under section B number 139659,

here represented by Ms. Patricia Sondhi, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal in Luxembourg, on 7 May 2010.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of association of which shall be as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of "BRE/Japan II S.à r.l.".

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

## B. Share capital - Shares

**Art. 6.** The Company's share capital is set at two million one hundred thousand Japan Yen (JPY 2,100,000.-) represented by two thousand one hundred (2,100) shares with a par value of one thousand Japan Yen (JPY 1.000.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time subject to the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 8.** The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders In a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the rights owned by the survivors. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs of the shareholders may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

## C. Management

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of its sole manager.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers, who need not necessarily be shareholders. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the signature of two members of the board of managers. The managers may be dismissed freely at any time.

The sole manager or the board of managers may grant powers of attorney by authentic proxy or by private Instrument.

**Art. 13.** The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealings with third parties, the board of manager has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

**Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 16.** The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

#### **D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders**

**Art. 17.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 18.** Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 19.** The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

**Art. 20.** At no time shall the Company have more than thirty (30) shareholders. At no time shall an individual be allowed to become a shareholder of the Company.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 21.** The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

**Art. 22.** Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 23.** Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

**Art. 25.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

#### *Subscription and Payment*

The two thousand one hundred (2,100) shares have been subscribed by BRE/Asia NQ S.à r.l., prequalified.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of two million one hundred thousand Japan Yen (EUR 2,100,000.-) entirely allocated to the share capital is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitional disposition*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2010.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately 1,300.

#### *Sole shareholder resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the sole shareholder, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg,
2. BRE/Management Asia S.A., a société anonyme, governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 151601 is appointed as manager of the Company for an indefinite period.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its name, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le douze mai,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

BRE/Asia NQ S.à r.l. une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous section B numéro 139659,

ici représentée par Mademoiselle Patricia Sondhi, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donné à Luxembourg, le 7 mai 2010.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

#### **A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

En particulier, la Société pourra fournir aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation les services nécessaires à leur gestion, contrôle et mise en valeur. Dans ce but, la Société pourra demander l'assistance de conseillers extérieurs.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de "BRE/Japan II S.à r.l.".

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

#### **B. Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de deux millions cent mille Yen (JPY 2.100.000,-) représenté par deux mille cent (2.100) parts sociales, d'une valeur de mille Yen (JPY 1.000,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

### C. Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature de son gérant unique.

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance, associés ou non. Dans ce cas la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance. Les gérants sont librement et à tout moment révocables.

Le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

### D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

**Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 18.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 19.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 20.** Le nombre d'associés de la Société ne pourra jamais dépasser trente (30). Une personne physique ne pourra jamais prétendre au statut d'associé de la Société.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 21.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 22.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 23.** Sur le bénéfice net, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 25.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

#### *Souscription et Libération*

Les deux mille cent (2.100) parts sociales ont été souscrites par BRE/Asia NQ S.à r.l., préqualifiée.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées de sorte que la somme de deux millions cent mille Yen (JPY 2.100.000,-) entièrement allouée au capital social, est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2010.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.300,-.

#### *Résolutions de l'associé unique*

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.
2. BRE/Management Asia S.A., une société anonyme régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151601, est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SONDHI - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 mai 2010. Relation: LAC/2010/22572. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR

*Le Receveur (signé) Francis SANDT.*

- POUR COPIE CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le neuf juin de l'an deux mille dix.

Référence de publication: 2010087764/300.

(100077893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

**Realpart Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 52.748.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010064961/9.

(100080734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

**Silverfleet First Investment Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 114.336.

Le siège social de l'associé Silverfleet Capital Partners LP est le suivant: Alexander House, 13-15 Victoria Road, GY1 3ZD St Peter Port, Guernesey.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2010.

Référence de publication: 2010064972/12.

(100080753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

**Inverso Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 153.355.

STATUTES

In the year two thousand and ten,

on the twenty-sixth day of the month of May.

Before Us Maitre Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Luxembourg),

there appeared:

1.- "Inverso Brasil Comércio de Cosméticos Ltda", a company incorporated and existing under the laws of Brasil, with registered office at Rodovia Dom Pedro I, s/n°, Km 131,6, Box A-148, Shopping Center Galleria, Jardim das Palmeiras, Campinas, Estado de Sao Paulo, 13091-0901, Brasil,

here represented by Luxembourg International Consulting S.A., with registered office in Luxembourg, itself represented by Mrs Angelina SCARCELLI and Mrs Alessia ARCARI, both employees, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 25 May 2010.

2.- Mr Ocimar Calandrelli Versolato, Styliste, residing Via Marcona, 15, I-20129 Milano (Italy),

here represented by Luxembourg International Consulting S.A., with registered office in Luxembourg, itself represented by Mrs Angelina SCARCELLI and Mrs Alessia ARCARI, both employees, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 25 May 2010.

Said proxies, after being signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock company which they intend to organize among themselves.

**Name - Registered office - Duration - Object - Capital**

**Art. 1.** There is hereafter formed a Luxembourg joint stock company "société anonyme" under the name of "INVERSO EUROPE S.A."

**Art. 2.** The registered office is in Luxembourg-City, Grand-Duchy of Luxembourg.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The object of the Company is (i) to perform all commercial, industrial or financial activities and to transfer all its movable and immovable property as well as (ii) the acquisition and holding of interests in any kind or form in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as (iii) the administration, development and management of such interests as well as (iv) the direct and/or indirect financial, commercial or industrial assistance to such undertakings in which it holds a participation or which are members of its group of companies.

The Company may in particular (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other equity securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments; (iii) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the undertakings in which it holds a participation or which are members of its group of companies, in particular by granting loans, facilities or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever; (iv) make loans in any form whatsoever and/or privately issue any debt Instruments in any form whatsoever (v) conduct all real estate transactions, such as buying, selling, renting, development and management of real estate and (vi) carry out any transactions whatsoever, whether commercial, industrial or financial, with respect to movables or immovable, which are directly or indirectly connected with its object; (vii) license or sublicense trademarks and any other industrial property respectively owned or granted under license; (viii) participate in the setting up, development, control or support of any national or foreign companies.

**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31'000.- EUR) divided into three thousand one hundred (3'100) shares with a par value of TEN EURO (10.- EUR) per share.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

### **Board of directors and Statutory auditors**

**Art. 6.** The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected. The shareholders' meeting may decide to create two categories of directors, Category A directors and Category B directors.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

**Art. 7.** The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or a category A director, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by e-mail, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may not represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of visioconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the category A directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by e-mail, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 8.** The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

**Art. 9.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

**Art. 10.** According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages in case granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

**Art. 11.** The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

If the shareholders' meeting decided to create two categories of directors (directors A and directors B), the Company will be legally represented by the joint signature of a category A director and a category B director.

The director being in conflict of interest shall inform the board of such conflict and will not take part in the vote, even counted for quorum. It is understood that the mere fact that such director is director of a shareholder or of a shareholder's affiliated company does not constitute a conflict of interest. The director being in conflict of interest over the board of directors' meeting agenda shall declare such conflict of interest to the Chairman before the meeting.

**Art. 12.** The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

### General meeting

**Art. 13.** The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

**Art. 14.** The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the fourth Monday in the month of June of each year at 02.00 p.m..

If such day is a public holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

**Art. 15.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth (1/10th) of the Company's share capital.

One or more shareholders who together hold at least ten percent (10%) of the subscribed share capital may require that one or more additional items be put on the agenda of any general meeting.

**Art. 16.** Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

### **Business year - Distribution of profits**

**Art. 17.** The business year begins on January 1<sup>st</sup> and ends on December 31<sup>st</sup> of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

**Art. 18.** At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 19.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

### **General dispositions**

**Art. 20.** The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory dispositions*

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on 31 December 2010.

The first annual general meeting shall be held in 2011.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

#### *Subscription and Payment*

The three thousand one hundred (3'100) shares have been subscribed to as follows:

1.- "Inverso Brasil Comércio de Cosméticos Ltda", prenamed, thousand five hundred and nineteen shares . . . . .	1'519
2.- Mr Ocimar Calandrelli Versolato, prenamed, thousand five hundred eighty-one shares . . . . .	1'581
TOTAL: THREE THOUSAND ONE HUNDRED shares . . . . .	3'100

The subscribed shares have been only paid up in cash to the extent of twenty-five percent (25%) so that the company has now at its free disposal the amount of SEVEN THOUSAND SEVEN HUNDRED AND FIFTY EURO (7'750.- EUR) as was certified to the undersigned who expressly states this.

#### *Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10<sup>th</sup>, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

70977

*Expenses*

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at thousand euro.

*Extraordinary general meeting*

The above-named parties, acting in the hereabove stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

*First resolution*

The number of directors is fixed at THREE (3).

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the accounts as of 2011:

*Category A director:*

1.- Mr Ocimar Calandrelli Versolato, Styliste, born in Sao Bernardo do Campo (Brasil) on 01 April 1961, residing Via Marcona, 15, I-20129 Milano (Italy);

*Category B directors:*

2.- Mr Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO, Lawyer, born in La Spezia (Italy), on 12 September 1964, residing professionally at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

3.- Mr Jean-Marc DEBATY, Company Director, born in Rocourt (Belgium), on 11 March 1966, residing professionally at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

*Second resolution*

The number of statutory auditors is fixed at ONE (1).

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the accounts as of 2011:

"LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.", in short "INTERCONSULT", a "société anonyme" governed by Luxembourg law, established and having its registered office at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B, number 40312).

*Third resolution*

The company's registered office is located at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

*Observation*

The undersigned notary drew up the parties attention to the dispositions of article 43 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, in relation to the registered form of the shares, representing the prementioned subscribed share capital.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix,

le vingt-six mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

ont comparu:

1.- "Inverso Brasil Comércio de Cosméticos Ltda", une société anonyme constituée et existant sous les lois du Brésil, avec siège social à Rodovia Dom Pedro I, s/n°, Km 131,6, Box A-148, Shopping Center Galleria, Jardim das Palmeiras, Campinas, Estado de Sao Paulo, 13091-0901, Brésil,

ici représentée par:

Luxembourg International Consulting S.A., avec siège social à Luxembourg, elle-même représentée par Mesdames Angelina SCARCELLI et Alessia ARCARI, toutes deux employées privées, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui donnée le 25 mai 2010.

2.- Monsieur Ocimar Calandrelli Versolato, Styliste, demeurant Via Marcona, 15, I-20129 Milan (Italie), Luxembourg International Consulting S.A., avec siège social à Luxembourg, elle-même représentée par Mesdames Angelina SCARCELLI et Alessia ARCARI, toutes deux employées privées, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui donnée le 25 mai 2010.

Les prédites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte à des fins d'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, ès-qualités qu'elles agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles.

### Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de "INVERSO EUROPE S.A."

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet (i) accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobilière ou mobilière, ainsi que (ii) la prise de participations de toute nature et sous toute forme que ce soit et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères, (iii) l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations ainsi que (iv) la directe et/ou indirecte assistance financière, commerciale, industrielle des entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe.

La Société peut notamment (i) acquérir par voie de souscription, d'achat d'échange ou autrement des actions, parts et autres titres de participation, des obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres titres de créances et plus généralement tous titres et autres instruments financiers représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières émis par tous émetteurs publics ou privés quels qu'ils soient, (ii) exercer tous droits généralement quelconques attachés à ces titres et instruments financiers, (iii) accorder toute assistance financière directe et/ou indirecte quelle qu'elle soit aux entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances ou de garanties sous quelle forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseil et assistance sous quelque forme que ce soit, (iv) contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit ou émettre de manière privée tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit, (v) faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles et (vi) accomplir toutes opérations généralement quelconques de quelque sorte que ce soit, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet; (vii) licence ou sous-licence de brevets et de marques et toute autre propriété industrielle, respectivement propriétaire ou donné en licence; (viii) participer à la mise en place, le développement, le contrôle ou le soutien de toutes les sociétés nationales ou étrangères.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) divisé en trois mille cent (3'100) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (10.- EUR) par action.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sous réserve des restrictions prévues par la loi.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du

conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. L'assemblée des actionnaires peut décider de créer deux catégories d'administrateurs, les administrateurs de catégorie A et les administrateurs de catégorie B.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 7.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou sur convocation d'un administrateur de catégorie A, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par e-mail, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur ne peut présenter plus d'un de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, les administrateurs de catégorie A auront une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par e-mail ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 8.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 9.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

**Art. 10.** La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques si alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 11.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Si l'assemblée des actionnaires a décidé de créer deux catégories d'administrateurs (administrateurs A et administrateurs B), la Société sera légalement représentée par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B.

Le directeur étant en conflit d'intérêts doit en informer le conseil d'un tel conflit et ne prendra pas part au vote, même comptant pour le quorum. Il est entendu que le simple fait que cet administrateur est administrateur d'un actionnaire ou d'une société affiliée d'un actionnaire ne constitue pas un conflit d'intérêts. Le directeur étant en conflit d'intérêts au cours d'un ordre du jour d'une réunion du conseil d'administration doit déclarer ce conflit d'intérêts au président avant la réunion.

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### Assemblée générale

**Art. 13.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le quatrième lundi du mois de juin de chaque année à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 15.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième (1/10ème) au moins du capital social.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

**Art. 16.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les activités de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 18.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 19.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

### Disposition générale

**Art. 20.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

### *Dispositions transitoires*

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2010.
- 2.- La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.
- 3.- Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire suivant immédiatement la constitution de la société.

### *Souscription et Paiement*

Les trois mille cent (3'100) actions ont été souscrites comme suit:

1.- "Inverso Brasil Comércio de Cosméticos Ltda" prénommée, mille cinq dix-neuf actions . . . . .	1'519
2.- Monsieur Ocimar Calandrelli Versolato, prénommé, mille cinq cent quatre-vingt-une actions . . . . .	1'581
TOTAL: TROIS MILLE CENT actions . . . . .	3'100

Les actions ainsi souscrites ont été libérées seulement à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) par des versements en numéraire, de sorte que la somme de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (7750.-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à mille euros.

### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les personnes comparantes, ès-qualités qu'elles agissent, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à TROIS (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2011:

#### *Administrateur de catégorie A:*

1.- Monsieur Ocimar Calandrelli Versolato, Styliste, né à Sao Bernardo do Campo (Brésil), le 1<sup>er</sup> avril 1961, demeurant Via Marcona, 15, I-20129 Milan (Italie);

#### *Administrateurs de catégorie B:*

2.- Monsieur Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO, Juriste, né à La Spezia (Italie), le 12 septembre 1964 demeurant professionnellement au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

3.- Monsieur Jean-Marc DEBATY, directeur de société, né à Rocourt (Belgique), le 11 mars 1966, demeurant professionnellement au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

#### *Deuxième résolution*

Le nombre de commissaires est fixé à UN (1).

Est appelée aux fonctions de commissaire, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2011:

"LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.", en abrégé "INTERCONSULT", une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B, numéro 40312).

#### *Troisième résolution*

Le siège social de la société est établi au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

### *Remarque*

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des constituants sur les dispositions de l'article 43 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, relatif à la forme des actions émises et représentatives du capital social ci-avant fixé.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant sur la demande des mêmes personnes comparantes faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays aux personnes comparantes, connues du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. SCARCELLI, A. ARCARI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 31 mai 2010. Relation: EAC/2010/6305. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010087762/465.

(100077401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

---

**Selector Management Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-8023 Strassen, 14B, rue des Violettes.

R.C.S. Luxembourg B 83.306.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Lemanik Asset Management Luxembourg SA

Signatures

Référence de publication: 2010064978/11.

(100080728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

---

**Société Hôtelière d'Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 115.370.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010064986/9.

(100080705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

---

**UTI Investment Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 112.413.

*Extrait suite à un contrat de cession de parts sociales:*

Suite à un contrat de cession de parts sociales signé sous seing privé entre:

1. La société PineBridge Global Emerging Markets Partners II, L.P., ayant son siège social à PO BOX 309 Ugland House, Grand Cayman KYI-1104, Cayman Islands.

Et

2. La société GEM II UTI Holdings, L.P., ayant son siège social à PO BOX 309 Ugland House, Grand Cayman KYI-1104, Cayman Islands.

Il en résulte ce qui suit:

La société PineBridge Global Emerging Markets Partners II, L.P., ayant son siège social à PO BOX 309 Ugland House, Grand Cayman KYI-1104, Cayman Islands

déclare céder à la société GEM II UTI Holdings, L.P., ayant son siège social à PO BOX 309 Ugland House, Grand Cayman KYI-1104, Cayman Islands,

avec effet au 26 mars 2010, 500 parts sociales d'une valeur nominale de 25 euros chacune de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois UTI INVESTMENT LUXEMBOURG S. à r.l. établie et ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.413

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010065012/25.

(100080755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

---

**Somaco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.  
R.C.S. Luxembourg B 11.808.

—  
*Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 14 mai 2010*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 14 mai 2010 que:

Le conseil d'administration se compose à partir de ce jour comme suit:

1. Monsieur Hans-Peter MAIER, président du conseil.
2. SOCOLUX S.A.  
représentée par: Monsieur Hans Peter MAIER  
demeurant à CH-6074 GISWIL, Ahornweg, 5
3. Monsieur le Dr Hanns MAIER, administrateur demeurant à D-80469 München, Klenzestrasse 99-101  
Est nommé commissaire aux comptes:  
AUXILLIAIRE GÉNÉRALE D'ENTREPRISES S.A.  
58, rue Glesener, Luxembourg  
Est nommé réviseur d'entreprise:  
DELOITTE S.A.  
560, rue de Neudorf, Luxembourg

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2010:

La société est engagée:

par la signature individuelle de Monsieur Hans Peter MAIER,  
ou

par la signature conjointe de deux administrateurs

Luxembourg, le 14 mai 2010.

Pour extrait conforme

Hans Peter MAIER / Dr Hanns MAIER.

Référence de publication: 2010069387/29.

(100080702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

---

**S.H.I. S.A., Société Hôtelière d'Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.  
R.C.S. Luxembourg B 115.370.

—  
*Extrait sincère et conforme des décisions de l'actionnaire unique adoptées à Bertrange le 14 mai 2010 à 15 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que la société MARBLEDEAL LIMITED a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

La société MARBLEDEAL LUXEMBOURG Sàrl, ayant son siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes et terminera le mandat de son prédécesseur.

*Extrait sincère et conforme des décisions circulaires du Conseil d'Administration en date du 14 mai 2010*

".....

Il résulte dudit procès-verbal, que Monsieur Gabriel JEAN, demeurant au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été nommé en tant que Président du Conseil d'Administration de la Société à compter de ce jour, conformément l'Article 7 des Statuts de la Société.

En qualité d'Administrateur-délégué et de Président, Monsieur Gabriel JEAN aura tous les pouvoirs réservés à cette fonction dans les Statuts de la Société.

....."

SOCIÉTÉ HÔTELIÈRE D'INVESTISSEMENTS S.A.

Référence de publication: 2010064989/21.

(100080731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

---

**Société Générale d'Investissements S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 31.248.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010064994/13.

(100080570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

---

**World Patents Improvements Company, Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 8.057.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2010065017/10.

(100080668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

---

**Zam Ventures Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 130.494.

*Extrait des décisions prises par écrit par l'associé unique de la société le 17 mai 2010*

L'associé unique de la Société a pris acte et a accepté les démissions de Messieurs David Bardeen, Bryan Russel Begley et Robert Edward Hougie, en tant que gérants de catégorie A de la Société avec effet au 17 mai 2010.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer ZBI Lux Director LLC, une société régie par les lois de l'Etat du Delaware, USA, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA, immatriculée sous le numéro 4803265 auprès du Secretary of State of Delaware - Divisions of Corporations, aux fonctions de gérant de catégorie A de la Société à compter du 17 mai 2010 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ZAM VENTURES LUXEMBOURG II S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010069229/19.

(100080542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

---

**Aurfer Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 140.673.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010065105/10.

(100079500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

---

**Entreprise Herzog S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5698 Welfrange, 8, Saangewee.

R.C.S. Luxembourg B 20.173.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 juin 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010069071/10.

(100080565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

**Café Vila Nova S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5710 Aspelt, 25, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 153.564.

STATUTS

L'an deux mille dix, le cinq mai.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Alcides VILA NOVA DE JESUS, carreleur, demeurant à L-4103 Esch-sur-Alzette, 11A, rue de l'Ecole.

2. Madame Bertina Maria DA CRUZ NEVES, ouvrière, demeurant à L-4103 Esch-sur-Alzette, 11A, rue de l'Ecole.

Lesquels comparants déclarent vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, à ces fins, arrêtent les statuts suivants:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de "CAFE VILA NOVA S.à r.l."

**Art. 2.** Le siège social est établi à Aspelt.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant, ainsi que l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec l'achat et la vente des articles de la branche.

La société peut faire toutes les opérations qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant la modification essentielle de celui-ci.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 12.400,-) représenté par CENT PARTS SOCIALES (100) de CENT VINGT QUATRE (124,-) EUROS, chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- Monsieur Alcides VILA NOVA DE JESUS, prédit, .....	50 parts
2.- Monsieur Bertina Maria DA CRUZ NEVES, prédit, .....	50 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES .....	100 parts

Les futurs associés déclarent et reconnaissent que le capital de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 12.400,-) a été intégralement libéré par un apport en nature de même montant ainsi que le constate l'état du matériel dont l'estimation a été faite par les futurs associés sous leur unique responsabilité, lequel état après avoir été signé "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte, avec lequel il sera formalisé, de sorte que le montant de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

**Art. 6.** Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour leur transmission à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

**Art. 7.** Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiée à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code Civil.

**Art. 8.** La société est administrée et valablement engagée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 9.** Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille dix.

**Art. 11.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayants droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papier et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

**Art. 12.** Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de HUIT CENT CINQUANTE EUROS (EUR 850,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Présentement les associés de la société à responsabilité limitée ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale, ont pris à l'unanimité, les décisions suivantes:

Est nommé gérant administratif de la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur Alcides VILA NOVA DE JESUS, prédit.

Est nommé gérant technique de la société, pour une durée indéterminée:

Madame Bertina Maria DA CRUZ NEVES, prédite.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.

L'adresse du siège social de la société est établi à L-5710 Aspelt, 25, rue Pierre d'Aspelt.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Nova de Jesus, Da Cruz Neves, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 mai 2010. Relation: EAC/2010/5589. Reçu SOIXANTE-QUINZE EUROS (75,- €).

*Le Receveur (signé): Santioni.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 juin 2010.

Référence de publication: 2010068597/86.

(100083035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

#### **Entreprise Herzog S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5698 Welfrange, 8, Saangewee.

R.C.S. Luxembourg B 20.173.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 juin 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010069072/10.

(100080572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

**Emsay Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 40.422.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

*Administrateur / Administrateur*

A.T.T.C. s.a. / A.T.T.C.s.a.

*Gérant / Gérant*

E. Patteet / J.P. Van Keymeulen

*Administrateur-délégué / Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2010069070/15.

(100080472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

**Olmsted Park S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 148.447.

*Extrait des résolutions des actionnaires en date du 11 mai 2010*

En date du 11 mai 2010, les actionnaires ont décidé comme suit:

- d'accepter les démissions de:

\* Monsieur Hille-Paul Schut de sa fonction d'Administrateur et ce avec effet immédiat;

\* Mademoiselle Julia Vogelweith de sa fonction d'Administrateur et ce avec effet immédiat;

- d'accepter les nominations de:

\* Monsieur Frederik Christiaan Johannes Kuiper, né le 9 novembre 1974 à Utrecht, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité d'Adminstrateur de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

\* Monsieur Jan Willem Overheul, né le 4 janvier 1982 à Neerijnen, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité d'Adminstrateur de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2010.

Pour extrait analytique conforme

Marie-Pierre Ghedin

Référence de publication: 2010069163/22.

(100080675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

**Estalux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 38.117.

*Extrait de l'assemblée ordinaire des actionnaires tenue le 4 juin 2010*

Lors d'une assemblée ordinaire des actionnaires tenue le 4 juin 2010 de ESTALUX S.A. ("la Société"), il a été décidé comme suit:

1. D'accepter la démission de M. John Dunér en tant qu'Administrateur de la Société avec effet immédiat;

2. De nommer M. Joakim Flodin, demeurant au Hantverkargatan 59, SE-11231 Stockholm, Suède en tant qu'Administrateur de la Société avec effet immédiat, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra dans l'année 2015.

Luxembourg, le 4 juin 2010.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

*Mandataire*

Référence de publication: 2010069074/18.

(100080641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

**Floral S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 139.536.

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 7 juin 2010, les décisions suivantes ont été prises:

1. La démission de Monsieur Alexandre Cayphas en sa qualité d'administrateur a été acceptée.
2. A été nommé jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2012:

*Administrateur:*

OLKAD Management Services S.à r.l., immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152346, ayant son siège social au 1, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, avec comme représentant permanent Monsieur Stéphane Morelle, expert comptable, demeurant professionnellement au 1, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2010069079/17.

(100080567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

**Fourment Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R.C.S. Luxembourg B 115.890.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

*Administrateur / Administrateur*

Edward Patteet / J.P. Van Keymeulen

*Administrateur-délégué / Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2010069080/13.

(100080464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

**Celula Loft Living S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3334 Hellange, 6A, rue de Crauthem.  
R.C.S. Luxembourg B 66.685.

*Compte rendu de cessions de part*

Suite aux différents actes de cessions de parts actes aux dates suivantes

- le 17/11/1999

- le 06/12/2001

- le 30/12/2003

Il résulte que la répartition actuelle des parts de la société CELULA LOFT LIVING Sàrl est la suivante:

ELMA FINANCE S.A. ....	117 parts
SOPROFI S.A. ....	118 parts
UNICUM S.A. ....	65 parts
Monsieur HEYNEN Jean-Marie . . . . .	50 parts
Monsieur ELSER Josy . . . . .	50 parts
Monsieur ZIMMER Pascal . . . . .	100 parts
TOTAL . . . . .	500 parts

Pour enregistrement au RCS de Luxembourg

Bettembourg, le 07 juin 2010

Pascal ZIMMER

*Gérant Technique*

Référence de publication: 2010071371/24.

(100079633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

**Entreprise Herzog S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5698 Welfrange, 8, Saangewee.

R.C.S. Luxembourg B 20.173.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 juin 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010069073/10.

(100080576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

**F&C Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 55.216.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010069076/10.

(100080636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

**H.R.G. Finances S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 89.433.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08.06.2010.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Société Anonyme

CABINET D'EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2010069084/14.

(100080519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

**INM Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 124.882.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010069105/10.

(100080632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

**Great German Stores A, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 113.885.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signatures

Référence de publication: 2010069083/11.

(100080683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

**Hotel Equities Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 104.055.

—

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 1<sup>er</sup> juin 2010*

En date du 1<sup>er</sup> Juin 2010, l'associé unique de Hôtel Equities Luxembourg S.à.r.l ("la Société") a pris les résolutions suivantes:

- D'accepter la démission de Mr Doeke Van der Molen, comme Gérant de la Société avec effet immédiat;
- De nommer Mr Sjors van der Meer, résidant professionnellement au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en tant que gérant de la société, avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 04 juin 2010.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2010069085/16.

(100080665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

---

**Fosbel Global Services (Luxco), Société en Commandite par Actions.****Capital social: USD 430.002,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.777.

—

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 12 mai 2010*

L'assemblée a décidé de renouveler le mandat de Monsieur Stuart Pettifer en tant que membre du conseil de surveillance jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle appelée à délibérer sur les comptes de la société au 31 décembre 2009.

L'assemblée a également décidé de nommer en tant que membres du conseil de surveillance:

- Monsieur Richard Thomas Barberic, né le 8 octobre 1964 à Parma - Ohio, Etats-Unis d'Amérique et ayant son adresse professionnelle au 20600 Sheldon Road, Brook Park, Ohio 44142, Etats-Unis d'Amérique;

- Madame June Ann Toddy, née le 7 octobre 1952 à Chicago - Illinois, Etats-Unis d'Amérique et ayant son adresse professionnelle au 20600 Sheldon Road, Brook Park, Ohio 44142, Etats-Unis d'Amérique,

en remplacement des membres démissionnaires, M. Gregg Newmark et M. Michaël P. Goldsmith, jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle appelée à délibérer sur les comptes de la société au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2010.

*Pour Fosbel Global Services (Luxco)*

Signatures

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010086408/24.

(100076353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

---

**Horeca Espace Sarl, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 318, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 125.265.

—

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire du 03 juin 2010

1) Révocation de Monsieur Roberto GUGLIELMI en qualité de gérant. Luxembourg, le 09 juin 2010

Pour extrait conforme

*Pour la société HORECA ESPACE SARL*

Fiduciaire F.O.R.I.G SC

Signature

Référence de publication: 2010069096/14.

(100080748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

**HI Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 106.282.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 1<sup>er</sup> juin 2010*

En date du 1<sup>er</sup> Juin 2010, l'associé unique de HI Holdings Luxembourg S.à.r.l ("la Société") a pris les résolutions suivantes:

- D'accepter la démission de Mr Doeke Van der Molen, comme Gérant de la Société avec effet immédiat;
- De nommer Mr Sjors van der Meer, résidant professionnellement au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en tant que gérant de la société, avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 04 juin 2010.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2010069091/15.

(100080669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

---

**Hôtel du Col S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 74.897.

—  
Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08.06.2010.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Société Anonyme

CABINET D'EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2010069097/14.

(100080501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

---

**Hôtel du Col S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 74.897.

—  
Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08.06.2010.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Société Anonyme

CABINET D'EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2010069098/14.

(100080505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

---

**European Enterprises S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 133.926.

—  
Aux Actionnaires de EUROPEAN ENTERPRISES S.A.

Je vous faire part de ma démission en tant qu'administrateur de votre société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 8 juin 2010.  
Francis Nicholas HOOGEWERF  
Directeur

Référence de publication: 2010069280/12.

(100080500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

---

**Hotlux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 38.118.

—  
*Extrait de l'assemblée ordinaire des actionnaires tenue le 4 juin 2010*

Lors d'une assemblée ordinaire des actionnaires tenue le 4 juin 2010 de ESTALUX S.A. ("la Société"), il a été décidé comme suit:

1. D'accepter la démission de M. John Dunér en tant qu'Administrateur de la Société avec effet immédiat;
2. De nommer M. Joakim Flodin, demeurant au Hantverkargatan 59, SE-11231 Stockholm, Suède en tant qu'Administrateur de la Société avec effet immédiat, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra dans l'année 2015.

Luxembourg, le 4 juin 2010.  
Luxembourg Corporation Company SA  
Signatures  
Mandataire

Référence de publication: 2010069099/18.

(100080638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

---

**IQ-markets SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 133.795.

—  
Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures  
Un mandataire

Référence de publication: 2010069106/11.

(100080624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

---

**Lyra Invest Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 133.054.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 7 Avril 2010 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a reconduit les mandats de M. Pierre Etienne, M. Jerry Hilger et M. Frédéric Fasel (demeurant tous professionnellement au 1, Boulevard Royal, L -2449 Luxembourg) pour une période d'une année, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.
2. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises Deloitte S.A. pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

*Pour Lyra Invest Fund*

Référence de publication: 2010069133/15.

(100080689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

---